

SERVICE ENFANCE (3 à 11 ans)

PRESENTATION

Les différents services de la commune :

Tous les accueils se déroulent au rez-de-chaussée de l'école des Gypaètes

Accueil périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi (semaines scolaires) :

Matin : 7h30-8h30

Soir : 16h30-17h30

17h30-18h30

Mercredi : Journée avec repas (7h30-18h30)
OU 1/2 journée sans repas

Réservations sur l'espace famille :
<https://espacefamille.aiga.fr/11700172>



La restauration scolaire et garderie du midi (semaines scolaires) :

Horaire : 11h30-13h30 (restauration scolaire)
11h30-12h15 (garderie du midi)

Réservations sur l'espace famille :
<https://espacefamille.aiga.fr/11700172>

Vos contacts

enfance@domancy.fr
centredeloisirs@domancy.fr

Administratif (rajout, annulation, dossier...) : 07.78.41.44.03

L'accueil de loisirs (3-11ans)

Ouverture :

- Vacances d'Automne
- Vacances de Noël (1 semaine)
- Vacances de Février
- Vacances de Printemps
- Vacances d'été (juillet)
- De 7h30 à 18h30
- Fermeture : 4 semaines en août

Inscription uniquement à la journée avec repas

Contact : centredeloisirs@domancy.fr

Réservations sur l'espace famille :
<https://espacefamille.aiga.fr/11700172>

Le service enfance s'exerce sous la responsabilité du Maire de la commune, dès la fin des temps d'enseignement, les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants scolarisés à Domancy de maternelle et d'élémentaire.

Afin de garantir une continuité éducative, la commune a mis en place un Projet Educatif Territorial et un Plan Mercredi.

L'inscription aux services vaut acceptation du présent règlement.



PRESENTATION DES SERVICES

L'accueil périscolaire

Matin

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée et confiés à un animateur.

Midi

Les enfants sont inscrits à la restauration scolaire OU à la garderie le midi mais pas aux 2 services.

Pour récupérer votre enfant, merci de descendre jusqu'à la cour des Gypaètes.

Soir

Un goûter est fourni de 16h30 à 17h pour les enfants inscrits. Merci de venir récupérer votre enfant à partir de 17h jusqu'à 18h30 (maximum).



Aucun enfant ne sera remis à une tierce personne sans autorisation préalable écrite des parents. La personne venant chercher l'enfant doit être munie de sa pièce d'identité et signer une décharge.

Aucun enfant ne sera pris en charge une fois que les temps d'accueil ont commencé, même à la suite d'un rendez-vous médical. Entre 11h30 et 13h20 et après 16h30, votre enfant ne pourra pas rejoindre le périscolaire ni la restauration scolaire.

La restauration scolaire

Nous n'utilisons plus de serviettes en papier.
Chaque enfant doit apporter une **petite serviette en tissu à son nom**.
Pour les **maternelles**, nous nous chargeons de laver les serviettes afin que celles-ci restent sur place.
Pour les **élémentaires**, chaque lundi les serviettes sont apportées dans les cartables pour toute la semaine. Chaque vendredi, les serviettes repartent à la maison pour le lavage.

Où mangent les enfants?

Les petites et moyennes sections mangent dans la salle du périscolaire, les GS et élémentaires dans le réfectoire.

Régime alimentaire

Nous proposons des repas sans porc.
Pour toute autre demande, celle-ci doit s'effectuer dans le cadre d'un PAI.

Où trouver les menus?

- sur votre espace famille
- entrée école maternelle
- entrée périscolaire

Mon enfant est-il obligé de manger?

Les enfants ont tous une petite portion dans leurs assiettes afin de les inciter à goûter. Ils peuvent également se resservir selon les quantités.

Qui prépare les repas?

Notre prestataire est le Lycée de Saussure qui a répondu à notre cahier des charges (repas équilibré et de qualité, filière courte, bio).

PAI Projet d'Accueil Individualisé

En cas d'allergie, intolérance ou toute autre pathologie merci de contacter le service enfance.

Un état des présences est effectué chaque matin avant 9h30. Si votre enfant est noté absent en classe, il ne sera pas pris en charge à la restauration scolaire, même s'il est inscrit.
Merci d'informer le service enfance de toutes modifications d'organisations (rendez-vous médical...)

Les mercredis

Nous adaptons notre programme selon la météo et les envies.

Si besoin d'apporter vélo, trottinette... une information vous sera envoyée par mail.

Les plus petits peuvent se reposer.
Pensez au doudou

J'inscris à la journée avec repas
Arrivée matin de 7h30 à 9h
Départ de 16h30 à 18h30

J'inscris à la journée avec repas ou la demi-journée sans repas
Arrivée matin de 7h30 à 9h
Départ de 16h30 à 18h30

Chaque jour, apportez un sac à dos avec une gourde, affaire de rechange, chaussons, casquettes, lunettes...

Les vacances scolaires

1 fois par semaine, c'est pique-nique (fourni par nos soins) avec sortie à la journée.

Un programme d'activités est prévu en amont. Il sera communiqué à la suite des inscriptions.

Nous fournissons le repas du midi (y compris le pique-nique) et le goûter.

INSCRIPTIONS

Conditions d'admission

1. Se connecter à :
<https://espacefamille.aiga.fr/11700172>
Créer un compte

2. Créer une fiche famille puis ajouter les personnes (parents, enfants, personnes autorisées à récupérer l'enfant...)

3. Transmettre via l'espace famille les documents obligatoires :

- Fiche de renseignements (à télécharger sur votre espace et à remplir)
- Carnet de vaccination à jour
- Assurance scolaire de l'année en cours

4. Si adhésion au prélèvement automatique :

- télécharger et remplir le mandat de prélèvement
- transmettre via l'espace famille RIB+mandat

En cas de garde alternée, nous vous conseillons d'avoir pour chaque parent un compte bien distinct sur l'espace famille.

5. Après validation du dossier par le service enfance, se connecter à l'espace famille pour inscription aux activités.

Modalités de réservation

PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les emplois du temps réguliers : inscription à l'année avec possibilité de modifier selon les besoins (en respectant les délais de réservation).

Pour les emplois du temps irréguliers : inscription ponctuelle (en respectant les délais de réservation)

Un tutoriel vidéo pour vous aider est disponible dans votre espace famille.

Délais de réservation RESTAURATION SCOLAIRE ET MERCREDI:

- pour le lundi : au plus tard le mercredi précédent avant 9h
- pour le mardi : au plus tard le jeudi précédent avant 9h
- pour le mercredi : au plus tard le vendredi précédent avant 9h
- pour le jeudi : au plus tard le lundi avant 9h
- pour le vendredi : au plus tard le mardi avant 9h

Délais de réservation ACCUEIL PERISCOLAIRE:

- pour le lundi : au plus tard le vendredi précédent avant 9h
- pour le mardi : au plus tard le lundi avant 9h
- pour le jeudi : au plus tard le mercredi avant 9h
- pour le vendredi : au plus tard le jeudi avant 9h

ACCUEIL DE LOISIRS

Inscriptions :

- Sur l'espace famille 2 à 3 semaines avant chaque période de vacances.
- Les places étant limitées, les 1er arrivées sont les 1ers inscrits.

La vie en collectivité est enrichissante pour les enfants mais aussi très fatigante pour eux.

FOIRE AUX QUESTIONS

Je n'arrive plus à modifier l'inscription sur l'espace famille

Le délai de réservation est dépassé. Contactez le service enfance

Mon enfant part en sortie scolaire

Vous devez le désinscrire sur l'espace famille

Rappel des contacts :

- enfance@domancy.fr
- centredeloisirs@domancy.fr
- 07.78.41.44.03 (administratif)

Je dois récupérer mon enfant en amont (rdv médical, personnel..)

Prévenir au plus tôt le service enfance

Mon enfant est malade et inscrit à un service

Je préviens (par mail) le service enfance le matin.
Je fournis (par mail) un certificat médical dans les 7 jours, sinon le service de restauration scolaire sera facturé.

L'équipe enseignante ne prend pas les annulations ou les rajouts

des différents services.
Merci de passer par le service enfance

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont disponibles sur votre espace famille dans la rubrique "Documents-Informations".

- La facturation est établie mensuellement. Vous pouvez la consulter sur l'espace famille, rubrique "Facturation".

La facture peut être réglée :

- par prélèvement automatique
- par chèque, carte bancaire auprès du trésor public
- par espèce auprès d'un partenaire agréé

Retard de paiement :

Le non règlement de la facture, au terme de la relance exécutée par le Trésor Public et/ou la Mairie entraînera :

- Une suspension temporaire de l'inscription de l'enfant ou une exclusion du service enfance, qui sera notifiée par le service communal
- Si le solde des factures de l'année scolaire précédente n'est pas réglé avant le 10 août de l'année, l'enfant ne sera pas repris au service enfance à la rentrée suivante.

En cas de difficultés financières, les services municipaux restent à votre disposition pour un aménagement des paiements.

SANTE

Coordonnées : Les parents s'engagent à laisser leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joignables notamment en cas d'accident ou de maladie de l'enfant. De même, tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année doit être signalé auprès du service enfance.

Les enfants malades (affection contagieuse, fièvre) ne pourront pas être acceptés. En cas de survenue de fièvre, vous serez invités à venir prendre en charge votre enfant, dès appel de la responsable.

Médicaments : Aucun médicament ne pourra être délivré par l'équipe d'encadrement.

Premiers secours : Les enfants sont soignés seulement en cas de blessures légères. En cas d'urgence ou d'accident grave, la responsable contactera les services de secours.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : les enfants présentant des intolérances, des allergies, notamment d'ordre alimentaire, ou toute autre pathologie ou handicap peuvent être accueillis avec une prise en charge particulière. Les parents concernés doivent en informer la responsable.

REGLES DE BONNE CONDUITE

Les familles s'engagent à respecter les consignes d'organisation et les horaires établis. Les enfants s'engagent à respecter le matériel, les adultes, les consignes et les autres enfants. Toute détérioration du matériel sera à la charge des responsables légaux.

Pour les enfants à partir du CP, des fiches de comportement nominatives sont mise en place avec les étapes suivantes :

Première étape :

- Les 3 cases sont remplies avec l'enfant
- La fiche est transmise aux familles pour prise de connaissance du comportement de leur enfant avec signature.

Deuxième étape :

- 3 nouvelles cases sont remplies avec l'enfant
- Un rendez-vous est proposé avec l'équipe de direction du service enfance.

Troisième étape :

- 3 nouvelles cases sont remplies avec l'enfant
- Un courrier est envoyé aux familles pour un rendez-vous en Mairie, une exclusion pourra être envisagée.

RUPTURE DE L'ACCES AUX SERVICES

L'enfant ne pourra plus accéder aux services :

- Dans le cas d'un renvoi pour indiscipline ou irrespect
- En cas de non-respect du délai de règlement des factures

ASSURANCE

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service enfance. Il revient à chaque parent d'être titulaire d'une police d'assurance dommage et responsabilité civile qui sera jointe à l'inscription.

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 25/03/25.